



N° 234-INSF.

**ELECTRO-TEST**V.Z.W.
ASBL

Kerkstraat 33 - 1820 Melsbroek

Officieel erkend controleorganisme / organisme de contrôle agréé

Distributienetbeheerder :
Gestionnaire de réseau de distribution :

Sibelga

Nr teller :
N° comp :

63503761

Verslag van onderzoek:

Rapport de contrôle:

N°: 125/762

EAN
code :

Aard onderzoek : AREI	86	87/86	87/88	88	95	97	270	271	276	276bis	TT	TN	IT	Voorschr. netbeheerder Prescription du gest. de réseau de distr.
Genre de contrôle : RGIE	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☒	☐	☐	☐

Plaats van het onderzoek :
Lieu du contrôle :

Rue Paul Lanters 57; 1050 Bxl

Eigenaar

Propriétaire :

Fontaine C.

Adres :

Adresse :

idem

Installateur :

existant

Datum van het onderzoek :

Date du contrôle :

02-12-2013

BTW / TVA :

Ik. / C.I. :

Inspecteur :

Dehaes L.

Onderzoek / Contrôle : ☐ Woning / maison ☒ Appart. ☐ Sous Sol ☐

Spanning : 2x230V	Meter / bord verbinding : 2x2,5m COB	Max. beveiliging : 20A
Tension	Liaison compteur-tableau	Protection max.

Aardelektrode : 120cm	Isolatie : 1,4 Mohm	Aantal verdeelborden : 2
Electrode de terre : Ohm	Isolement :	Nombre de tableaux :

Differentieelschakelaars Interrupteurs différentiels			Aantal eindstroombanen : Nombre des circuits terminaux :		Test ΔIn		I. ΔIn		AREI / RGIE		
In (A)	Δ In (mA)	type			OK	NOK	OK	NOK	270	271bis	278
40	300	A General			☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐
25	30	A C, D.			☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐

Visueel nazicht : algemeen : OK	NOK	directe aanraking : OK	NOK	Indirecte aanraking : OK	NOK
Contrôle visuel : générale : ☒	☐	contact direct : ☒	☐	Contact indirect : ☒	☐

Aansluitingen : OK ☒	NOK ☐	Potentiaalvereffeningen : OK ☒	NOK ☐
Raccordements :		Liaisons equipotentielles :	

Inbreuken / Infractions : (zie keerzijde / voir verso)

Opmerkingen / Remarques :

Niets - Nil

Besluit / Conclusion		Niet conform		Conform		N° vorig rapport
De installatie is conform met het AREI		276bis AK	274 AK	276bis HK	274 HK	Vingotte
en mag niet tijdelijk in dienst gesteld worden		☒	☐	☐	☐	
L'installation est conforme au RGIE		271 AK		271 HK		
et peut être temporairement mise en service		☐		☒		
Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.		276 AK		271 HK		
Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés et sont conformes avec l'installation.						
Overeenkomstig artikel 274 van het AREI, moeten zonder vertraging de werken worden uitgevoerd die nodig zijn om de vastgestelde inbreuken te doen verdwijnen, en moeten alle gepaste maatregelen worden getroffen om het indienst blijven van de installatie te waarborgen.						
Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.						
Het controlebezoek door ET voorzien door art. 271 van het AREI moet plaats hebben uiterlijk op 02-12-2013						
o Het controlebezoek voorzien door art. 276bis van het AREI moet plaats hebben uiterlijk 18 maanden na de datum van de verkoopakte						
La visite de contrôle prévue par l'art. 276bis du RGIE doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente						

NOTE: a) l'obligation de conserver le P.V. de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique. b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenant dans l'installation électrique. c) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. d) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. e) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. f) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. g) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. h) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. i) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. j) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. k) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. l) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. m) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. n) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. o) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. p) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. q) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. r) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. s) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. t) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. u) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. v) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. w) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. x) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. y) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle. z) l'obligation de signaler les infractions constatées lors de la visite de contrôle.

Rapp. ELEC 11 104

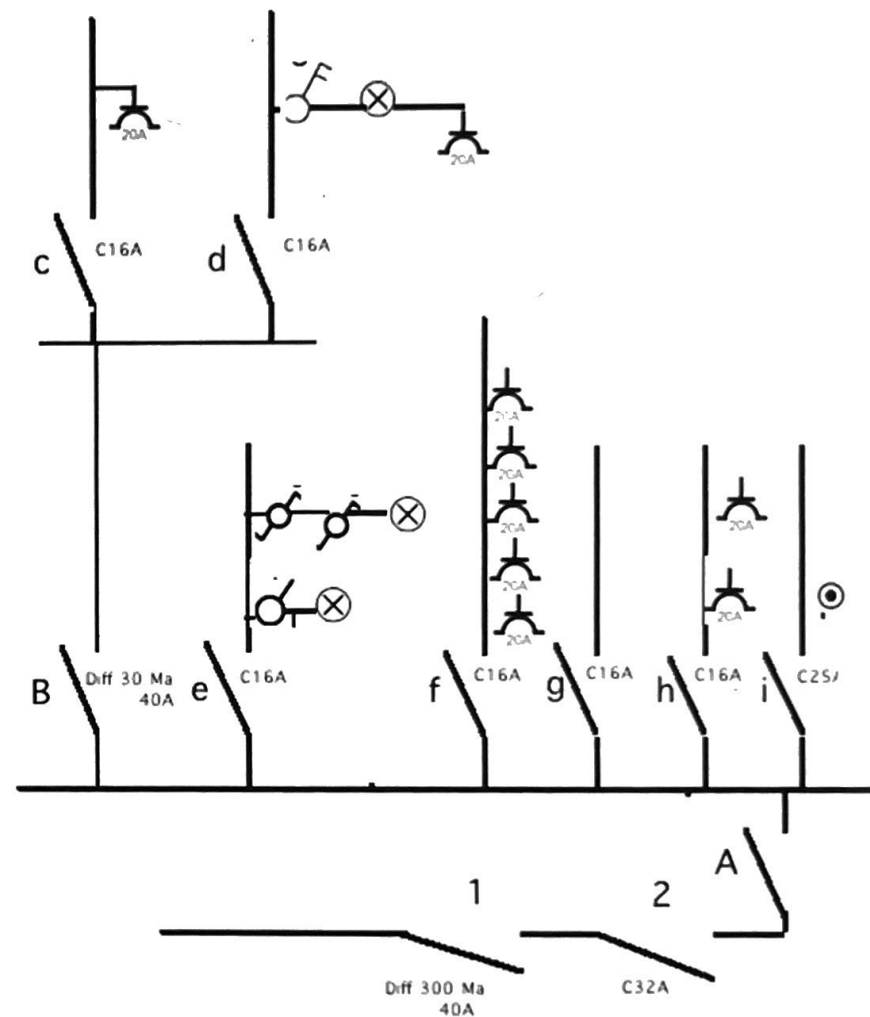
TEL : (02) 751.98.39
FAX : (02) 751.52.09info@electro-test.be
www.electro-test.beDexia 068-2117692-15
KBC : 734-1126000-33IBAN: BE 79 7341 1260 0033
BIC: KREDBE33BE 0434.433.603
APR Brussel



61. HAZENDRIEF - 1560 HOEILAART
GSM: 0470/59 41 98
TVA: BE0834 288 387

Fontaine C
Rue Paul Lauters 57
1050 Bruxelles

[Handwritten signature]



Installation monophasée encastrée sous tube en 2,5mm sauf le point fort en 4mm